

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2016/50
OBJET : ACHAT DE TERRAIN A LA SAS LES VIGNOBLES LURTON EN VUE DE LA MISE EN PLACE
D'UN EQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 6 Avril 2016

Date d'affichage de la convocation au siège : 6 Avril 2016

La séance est ouverte

Le 12 Avril de l'année deux mille seize à 18 h 30
à la technopole du site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	Mme DURAND	GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	Mme EYL
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	A	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	A	
Philippe BALAYE	A		Nicolas PASETTI	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Marie BROSSIER	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	E	Mme BENCTEUX
Françoise BETES	E	M. LEMIRE	Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CLEMENT est élu secrétaire de séance.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

**ACHAT DE TERRAIN A LA SAS LES VIGNOBLES LURTON EN VUE DE LA
MISE EN PLACE D'UN ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES
INONDATIONS**

Vu l'article 3 4° des statuts de la CCM, portant sur la protection et mise en valeur de l'environnement, et notamment assurer toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique ;

Vu l'avant-projet de SOCOMA Ingénierie de février 2016;

Vu le courrier d'accord de la SAS Les Vignobles LURTON de vente de la partie de la parcelle concernée ;

Vu l'avis de France Domaine n°2016-448V0734, en date du 16 mars 2016.

Considérant l'avis favorable du bureau ;

Considérant les compétences transférées à la CCM pour assurer la prévention des risques d'inondations, un avant-projet portant sur la mise en place d'une infrastructure de lutte contre les inondations a été réalisé par la Société SOCOMA Ingénierie.

Cet avant-projet a identifié une parcelle appartenant à la SAS les Vignobles LURTON. Les conclusions de l'avant-projet pour la réalisation du bassin d'étalement (ou bassin de rétention) ciblent une zone d'une contenance d'environ 2900 m³ (volume de contenance du bassin) qui sera implanté sur une parcelle d'une contenance de 5092 m² à détacher par document d'arpentage de la parcelle cadastrée section C n°740 d'une contenance totale de 37 920 m² située en zone A du PLU de la Commune de Saint-Médard-d'Eyrans.

Pour mener à bien ce projet, la CCM a pris contact avec la SAS les Vignobles LURTON. Au terme de négociations, le propriétaire de la SAS Les Vignobles LURTON accepte la vente, pour un montant de 110 000 €, hors frais de notaire.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1. **Décide** d'acquérir une parcelle de 5092 m² à détacher par document d'arpentage de la parcelle cadastrée section C n° 740 d'une contenance de 37 920 m² pour un montant de 110 000 € (cent dix mille euros);
2. **Autorise** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents,
3. **Prévoit** les crédits nécessaires au budget 2016.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 12 Avril 2016

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

